



Scies circulaires à table

Liste de contrôle

Les collaborateurs de votre entreprise travaillent-ils en toute sécurité à la scie circulaire à table?

Dans la statistique des accidents de l'industrie du bois, on constate de nombreux accidents liés aux scies circulaires à table. Il est donc important de respecter les mesures de protection nécessaires.

Les principaux dangers sont:

- les blessures causées par la lame
- les blessures dues au rejet de la pièce ou d'éléments d'outils
- les maladies liées au bruit et à la poussière de bois

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

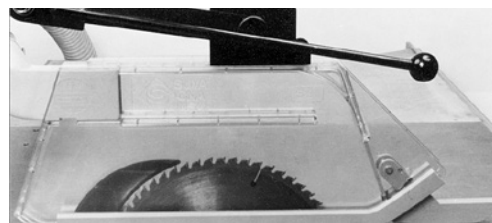
1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Éléments de transmission

- 1 Les éléments de transmission (p. ex. courroies) sont-ils protégés par une **couverture**? oui
 en partie
 non



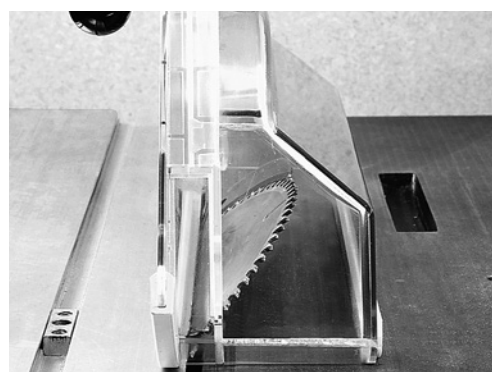
1 Cape de protection parallèle avec inciseur couvert

Couverture de la lame de scie

- 2 La **lame** est-elle encaissée au-dessous de la table? oui
 non

- 3 Une **cape de protection** est-elle installée? (Fig. 1) oui
 non

- Les machines à lame inclinable doivent être également équipées d'une cape large. (Fig. 2)
- Les machines à inciseur doivent être équipées d'une couverture appropriée. (Fig. 1)
- Sur les scies circulaires à table d'un diamètre < 315 mm fabriquées à partir de 1997, la cape de protection peut être également montée sur le couteau diviseur. (Fig. 3)



2 Cape amovible large

- 4 La **cape de protection** est-elle **en parfait état de fonctionnement** (p. ex. liteaux de la cape, mécanisme de réglage) et sans dommages? oui
 en partie
 non

Couteau diviseur

- 5 Le **couteau diviseur** est-il **réglé correctement** et est-il bien dans l'alignement de la lame? (Fig. 4) oui
 non

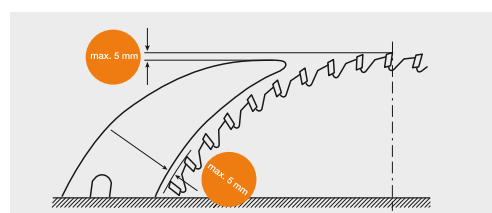
- 6 L'**épaisseur** du couteau diviseur est-elle **adéquate**? oui
 non
- Le couteau diviseur doit être plus mince que la largeur de coupe, mais au moins aussi épais que le corps de la lame.



3 Couteau diviseur équipé d'une cape de protection

Poussoirs

- 7 Y a-t-il un **poussoir latéral** et un **poussoir longitudinal** à portée de main? (Fig. 5 et 6) oui
 en partie
 non



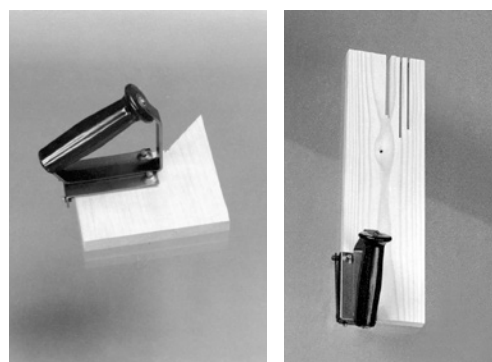
4 Couteau diviseur correctement réglé

Guide longitudinal et guide transversal

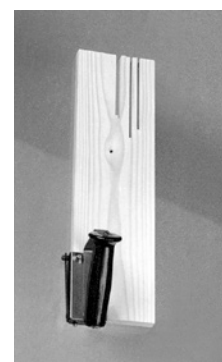
- 8 Un guide parallèle **réglable dans le sens de la longueur** est-il à disposition? (Fig. 7) oui
 non

- 9 Veille-t-on à ce que la hauteur du guide transversal et du guide longitudinal ne dépasse pas 15 mm à proximité de la cape de protection? oui
 en partie
 non

Le guide ne doit **jamais limiter l'effet protecteur de la cape de protection**. La cape doit toujours pouvoir être abaissée sur la pièce à travailler.



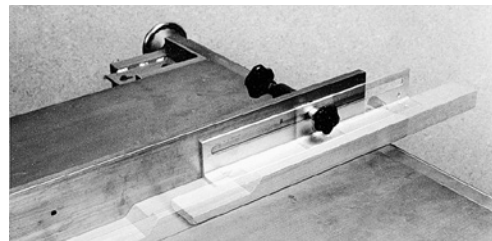
5 Poussoir latéral



6 Poussoir longitudinal

Support de pièces

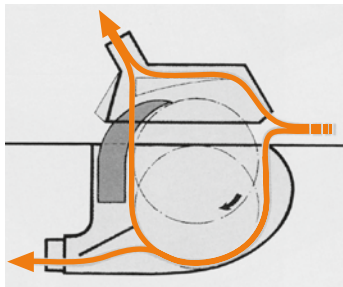
- 10 La machine est-elle équipée d'un **support de pièces** permettant de scier des pièces longues? (Fig. 8) oui
 non



7 Guide réglable

Aspiration

- 11 Les **copeaux** sont-ils **aspirés par en dessus et par en dessous**? (Fig. 9) oui
 en partie
 non



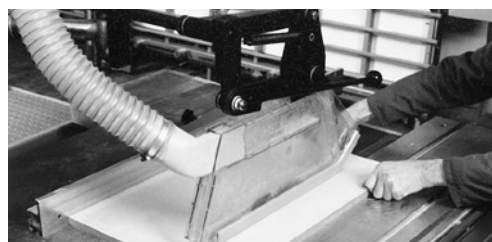
Pour les scies circulaires à table fabriquées à partir de 1997, la cape doit être impérativement reliée à l'aspiration.



8 Table porte-pièce

Organisation, formation, comportement

- 12 Les collaborateurs portent-ils des **protecteurs d'ouïe** lorsqu'ils utilisent une scie circulaire à table? oui
 en partie
 non



9 Cape de protection équipée d'un manchon d'aspiration

- 13 Les collaborateurs portent-ils des **lunettes de protection** lorsqu'ils effectuent des travaux impliquant des projections de copeaux?
Ex.: débitage de matériaux en plastique, aluminium. oui
 en partie
 non

- 14 Votre entreprise a-t-elle défini des **règles de sécurité** pour les opérateurs chargés d'effectuer des travaux au moyen d'une scie circulaire à table?
Exemples de règles de sécurité: voir encadré ci-contre. oui
 non

- 15 Les **collaborateurs** ont-ils bénéficié d'une **instruction spécifique** sur les consignes de sécurité à respecter lorsqu'ils utilisent une scie circulaire à table? oui
 en partie
 non

- 16 Le respect des **règles de sécurité** est-il **contrôlé** par les supérieurs? oui
 en partie
 non

- 17 Un responsable a-t-il été désigné et formé pour l'**entretien** des scies circulaires à table? oui
 en partie
 non

- 18 Les machines fabriquées à partir de 1997 ont-elles été livrées avec une **déclaration de conformité** et une **notice d'instructions** du fabricant ou du fournisseur? oui
 non

Règles de sécurité (question 14)

Pour garantir les conditions de sécurité requises, les responsables doivent définir et imposer des règles adaptées aux spécificités de la machine et de l'entreprise. La notice d'instructions et le feuillet Suva «Des règles pour davantage de sécurité», www.suva.ch/66110.f, constituent deux sources d'information importantes dans le cadre de l'élaboration des règles de sécurité et de comportement nécessaires à cet égard.

Exemples de règles de sécurité

- Nous n'utilisons la scie circulaire à table que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire.
- Nous travaillons conformément au feuillet «Travailler à la scie circulaire à table» et au film d'instruction «Travailler le bois en sécurité et efficacement».
- Nous abaissons toujours la cape de protection sur la pièce à scier.
- Nous utilisons des poussoirs pour le débitage de pièces étroites.
- Nous n'enlevons jamais avec les mains les pièces étroites qui se trouvent à proximité de la lame.
- Nous utilisons une cape de protection large lors de travaux avec la lame en position inclinée.
- Nous travaillons toujours avec le couteau diviseur correctement réglé.
- Nous portons des lunettes de protection lorsque des projections sont prévisibles (p. ex. en cas de découpe de plastique, d'aluminium).
- Nous portons des protecteurs d'ouïe.

Infos complémentaires

- Feuillet «Travailler à la scie circulaire à table», www.suva.ch/44023.f
- Film d'instruction «Travailler le bois en sécurité et efficacement», www.suva.ch/travail-bois
- «Dispositifs de protection Suva pour machines à travailler le bois», www.suva.ch/88134.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Marque: _____

Type: _____

Année de fabrication: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67002.f**